



DCOL

**Le dispositif d'appui à l'action internationale des
collectivités territoriales**

Appel d'Offres

Cahier des charges

**Intégration à l'équipe d'experts du dispositif DCOL
visant un renforcement des collectivités territoriales françaises dans leur
action internationale**

Date limite de dépôt des candidatures

09/06/2024

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales françaises ? | 3 |
| Présentation de Cités Unies France | 4 |
| Périmètre du présent appel d'offres | 5 |
| Description du mécanisme d'appui aux collectivités | 5 |
| Processus de sélection | 6 |
| Expériences attendues des soumissionnaires | 7 |
| Processus et critères de sélection des offres | 7 |
| Modalités d'intégration à l'équipe de consultants DCOL | 8 |
| Calendrier prévisionnel du dispositif | 9 |
| Organismes éligibles à l'appel d'offres | 9 |
| Calendrier de l'appel d'offres | 9 |
| Liste des annexes | 9 |

Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales françaises ?

L'action internationale des collectivités territoriales (AICT) s'est toujours inscrite dans les enjeux mondiaux : jumelages dans un contexte de reconstruction post seconde guerre mondiale, liens avec les pays ayant accédé à leur indépendance, solidarité avec les peuples du « Tiers Monde », coopération décentralisée etc. L'AICT, dont la coopération décentralisée, s'est ainsi continuellement adaptée aux défis de son époque, avec un fil rouge : une volonté de solidarité entre les peuples, d'ouverture sur l'extérieur et de rayonnement des collectivités françaises à l'international.

Car il n'y aura pas de développement durable sans collectivités territoriales engagées.

Dans les défis mondiaux du 21ème siècle (transition énergétique, transition démographique, transition urbaine, crises climatiques, politiques et migratoires, accès aux services de base, décentralisation...), les États et les grandes organisations internationales appellent à une action puissante et coordonnée des collectivités territoriales. Ceci, résumé par le terme de « localisation des Objectifs de Développement Durable », consiste à promouvoir la pleine intégration des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de l'agenda post-2015.

Sur tous ces sujets, les collectivités territoriales disposent d'atouts et d'expertises propres :

- Elles sont au contact le plus direct de ces défis et des populations (emploi, accueil de migrants, catastrophes climatiques, urbanisation croissante, besoins de mobilité, fracture numérique, ...)
- Elles ont accumulé une expertise et une expérience sur la mise en œuvre d'actions contribuant au développement durable dans leur rôle d'opérateurs de services publics ;
- Elles contribuent très directement au développement durable de leur territoire notamment via le soutien au développement économique (emploi, aide à l'implantation des entreprises...)
- Elles portent une approche fondamentalement territoriale, ancrant les dimensions techniques sectorielles aux contextes socioéconomiques locaux, et facilitant la mobilisation d'approches multisectorielles décloisonnées ou « intégrées ».

Les collectivités territoriales françaises ont donc une expérience à faire valoir, mais ont aussi à apprendre de leurs homologues étrangers qui sont souvent aux avant-postes des grands dérèglements mondiaux, obligées d'innover pour apporter des solutions rapides et adaptées à leurs contextes. Cet engagement des collectivités françaises peut prendre des formes diverses : initiatives individuelles, projets portés par des groupements de collectivités, partenariats avec des pôles de compétitivités, des entreprises, des universités, des ONG ; montage et portage de projets dans le cadre des appels à projets des bailleurs de fonds (DCTCIV, AFD, Caisse des Dépôts et Consignations, Union Européenne...).

L'action internationale des collectivités françaises est aussi un maillon essentiel du rayonnement de la France et de ses territoires (rayonnement culturel, politique, technique, économique, ...). En ce sens, l'AICT est donc un démultiplicateur de la diplomatie de la France, dans son engagement à poursuivre les Objectifs de Développement Durable.

Mais l'AICT va au-delà d'une stricte dimension diplomatique classique. La gouvernance mondiale poursuit son évolution vers des modalités « multi-niveaux » où l'implication des acteurs du privé comme de la société civile prend une part croissante dans l'action et les processus de décision au côté des États. Cela représente autant un défi qu'une opportunité pour les collectivités territoriales, qui doivent se saisir de processus complexes d'internationalisation, mais peuvent ainsi contribuer à un développement durable global fait d'interconnexions réciproques entre une grande diversité de contextes.

Présentation de Cités Unies France

Mission de Cités Unies France

Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveaux, de toutes les collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale.

Sa mission est d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre d'une action internationale (Action Internationale des Collectivité Territoriales - AICT), au service de leur ouverture internationale, de leur rayonnement, de leur attractivité, et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques.

Cités Unies France vise donc à promouvoir, affirmer et renforcer l'AICT française, et participer ainsi au développement global et local, à la paix et à la réconciliation dans le monde, et de développer une diplomatie des territoires complémentaire de celle des États.

S'appuyant sur la force de son réseau d'adhérents, de son équipe de professionnels et de la confiance de ses partenaires français et internationaux, CUF mobilise les expertises, les partenaires et les financements permettant aux collectivités d'amplifier leur action internationale autour des enjeux du développement durable (ODD).

Projet stratégique de Cités Unies France pour la période 2023 – 2027

Pour la période 2023-2027, la mission de CUF se traduit en 4 axes stratégiques, eux-mêmes correspondant à 4 rôles :

AXE 1

Conforter Cités Unies France comme tête de réseau de l'AICT française

CUF comme représentante de la coopération décentralisée et de l'AICT en France

AXE 2

Valoriser le rôle international des CT dans la résolution des grands enjeux mondiaux

CUF comme révélateur des solutions locales et territoriales dans la gouvernance mondiale

AXE 3

Coordonner et favoriser la mise en relation et les synergies entre acteurs de l'AICT

CUF comme catalyseur de dynamiques

AXE 4

Développer les outils à disposition des collectivités territoriales

CUF comme multiplicateur de l'ingénierie des CT sur l'AICT

La déclinaison opérationnelle de l'ambition de CUF se concrétise autour d'un plan d'action décliné en deux grands axes opérationnels¹ :

- Révéler la densité et la richesse de l'AICT française pour démultiplier la diplomatie française
- Renforcer l'ingénierie des collectivités territoriales françaises engagées à l'international

¹ Cf plan d'action de CUF

Périmètre du présent appel d'offres

Le présent appel d'offres s'inscrit plus spécifiquement dans l'axe n°4 du projet stratégique de CUF visant à « Développer les outils à disposition des collectivités territoriales ».

Cités Unies France, avec le soutien de ses partenaires – l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts et Consignations - a ainsi mis en place un dispositif d'appui aux collectivités territoriales afin de leur apporter les ressources nécessaires pour initier, développer et renforcer leur engagement dans l'action internationale.

Ce dispositif a été lancé en septembre 2018, et a permis depuis l'accompagnement de 45 collectivités à travers 9 appels.

Les objectifs, la présentation et le mode de fonctionnement de ce dispositif sont repris dans le document « Appel à soumission – guide du fonctionnement » joint au présent cahier des charges.

Le dispositif est destiné à financer 3 types d'appuis proposés aux collectivités territoriales, en priorité celles membres de CUF :

- Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international
- Appui au montage de projet
- Appui à la prise en compte des enjeux climatiques dans l'AICT

Ainsi, pour les collectivités membres de CUF, chaque prestation est financée à hauteur de 80 % par le dispositif et à hauteur de 20% par la collectivité.

Pour les collectivités non-membres de CUF, chaque prestation est financée à hauteur de 20 % par le dispositif et à hauteur de 80 % par la collectivité.

Il n'y a pas de montant plancher pour les prestations, mais elles sont plafonnées à 20.000 euros (TTC) par demande.

Les prestations sont réalisées par un ou plusieurs consultants, sélectionnées parmi les membres d'une équipe d'experts constituée par Cités Unies France – sujet du présent appel d'offre.

2 à 4 appels DCOL sont envisagés entre mi-2024 et début 2026, en fonction du nombre de collectivités accompagnées et des montants sollicités sur chaque appel. Cela représente a minima 15 prestations d'accompagnements à réaliser par les membres de l'équipe d'experts.

Description du mécanisme d'appui aux collectivités

Ce dispositif est géré par CUF, avec le concours de cofinancements de l'AFD et de la CDC qui ont souhaité soutenir cette initiative.

Le processus de mise en œuvre du dispositif est le suivant :

- CUF lance auprès des collectivités territoriales françaises un appel à soumission.
- Les collectivités répondent à cet appel et formulent leur demande d'appui.
- CUF analyse les formulaires et sélectionne les dossiers avec le comité de pilotage.
- CUF entre en contact avec la collectivité afin de qualifier plus précisément le besoin et rédige les termes de référence de l'appui.
- Les termes de références de l'appui sont ensuite transmis par CUF aux différents consultants sélectionnés. Ces derniers adressent à CUF une réponse brève, concentrée sur la méthodologie, les livrables et le montant de la prestation.
- Après avoir transmis les propositions des consultants pour avis à la collectivité, Cités Unies France accompagne la collectivité pour sélectionner la proposition la plus pertinente tant d'un point de vue

technique que financier.

- Le prestataire retenu contractualise avec CUF, et est rétribué directement par CUF selon les modalités prévues au contrat.
- Une première réunion au lancement de l'appui est organisée entre CUF, la collectivité et le consultant, pour s'assurer d'une base de compréhension partagée et cadrer le processus d'accompagnement.
- Durant toute la durée de la prestation, CUF assure un rôle de facilitation et de médiation entre la collectivité territoriale et le prestataire, veillant à la fluidité des relations et à l'adéquation continue entre besoins et réponses apportées. Des points réguliers et une collecte continue d'informations sont pour cela réalisés par CUF avec le prestataire et la collectivité dans le cadre de son système de suivi qualité, jusqu'à validation des livrables finaux et restitution auprès de la collectivité.
- La clôture de l'accompagnement et le règlement final du prestataire sont conditionnés à la réalisation effective des prestations et à la validation conjointe de ses produits par Cités Unies France et la collectivité accompagnée.

Processus de sélection

Le présent appel d'offres vise à **identifier les consultants intéressés à proposer des prestations** d'appui aux collectivités territoriales françaises par le biais du dispositif DCOL, en intégrant l'équipe d'experts mise en place par Cités Unies France. Une fois l'équipe constituée, ses membres auront un accès exclusif aux accompagnements de collectivités soutenus par le dispositif DCOL.

Le comité de pilotage, composé des représentants de Cités Unies France, de l'Agence Française de Développement et de la Caisse des Dépôts et Consignations, et de la Délégation pour les Collectivités territoriales et la société Civile, sera responsable de la sélection des consultants.

Afin de proposer une expertise diversifiée et complète aux collectivités, les soumissionnaires peuvent pré-identifier des opportunités de collaborations, groupements et expertises croisées avec d'autres acteurs et structures de conseil.

Pour répondre aux besoins d'accompagnements particuliers des collectivités territoriales d'Outre-mer, une attention particulière sera apportée aux cabinets de consultants étant basés en Outre-mer ou ayant des réseaux mobilisables sur place – à préciser le cas échéant.

Il est attendu des candidats de rédiger une note de 12 pages de contenu au maximum, sans compter les annexes (profils individuels et CV, expériences et références, pièces administratives...).

Le cadre de réponse est le suivant :

- Présentation de la société / organisme (domaine et thèmes d'expertise, zones d'expertise, effectifs, principaux clients...)
- Compréhension du cahier des charges et des enjeux spécifiques au soutien de l'AICT
- Offre d'expertise précisant le ou les types d'appuis proposés, pouvant ne concerner qu'un seul, deux, ou les trois types d'appuis (projet – stratégie – climat)
- Proposition d'une méthodologie de travail sur un accompagnement-type
- Structure de coût par profil d'intervenant (en euros hors taxes)

En annexe :

- Présentation de 3 expériences récentes avec références
- Profil des intervenants que l'organisme propose de mobiliser (1 page / CV au maximum)

Selon le statut de la structure, un avis de situation SIRENE, une déclaration préfectorale ou un extrait K-bis récent est à fournir en annexe.

Les offres devront être adressées en version numérique au plus tard le **dimanche 09 Juin 2024** à Cités Unies France à l'adresse e-mail suivante : d.giudicelli@cites-unies-france.org

Elles feront l'objet d'un accusé de réception.

Expériences attendues des soumissionnaires

Les soumissionnaires devront pouvoir justifier d'expériences et capacités liées :

- Aux bonnes pratiques de méthodologie de gestion de projets en collectivités (de l'identification à l'évaluation), idéalement en contexte de coopération décentralisée ;
- A la conception et l'accompagnement de politiques publiques territoriales à divers niveaux de collectivités ;
- Au fonctionnement spécifique des collectivités territoriales, de leurs organismes représentatifs et de leurs documents de planification ;
- A la complexité des enjeux de coopération au développement, de solidarité internationale et de recherche de réciprocité ;
- Aux enjeux de durabilité, de mise en pratique des ODD et de l'Agenda 2030 ;
- A la mobilisation effective de réseaux d'acteurs de natures variées ;
- A la mobilisation des bailleurs de l'AICT et de leurs orientations stratégiques.

Les expériences portant sur un ou plusieurs des secteurs suivants pourront être mises en avant :

- Atténuation, adaptation et résilience au changement climatique ;
- Appui à la gouvernance locale et à la décentralisation ;
- Développement urbain, villes durable et solutions fondées sur la nature ;
- Prévention, gestion des crises et réhabilitation ;
- Gestion et protection de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Gestion intégrée des ressources en eau, assainissement et hygiène ;
- Agriculture, sécurité alimentaire et systèmes alimentaires ;
- Santé et protection sociale ;
- Lutte contre les discriminations et atteintes aux droits humains ;
- Éducation et formation professionnelle ;
- Jeunesse, ECSI et mobilité internationale ;
- Développement économique territorial ;
- Mise en œuvre des ODD à l'échelle locale.

Une attention particulière sera portée aux expériences et capacités d'appui prenant en comptes les contextes et enjeux géographiques spécifiques des collectivités d'Outre-mer.

Processus et critères de sélection des offres

Les offres reçues seront étudiées par Cités Unies France selon une grille de critères prédéfinie.

Principaux critères de la grille employée dans le processus de sélection :

- Compréhension générale de l'appel d'offre
- Connaissance et compréhension des enjeux de l'AICT
- Compétence et expérience relative aux collectivités territoriales et politiques publiques locales
- Compétence et expérience relative à chaque type d'appui proposé (stratégie, projet, climat)
- Pertinence méthodologique
- Zone géographique d'expertise
- Thème d'expertise
- Expérience et capacité d'appui en Outre-Mer
- Références/recommandations
- Eléments de durabilité (approche de responsabilité sociétale et environnementale)

Des entretiens pourront être proposés (sans être obligatoires) pour compléter l'analyse des offres et profils des candidats.

La liste finale de consultants intégrés au sein de l'équipe d'experts sera validée par le comité de pilotage.

Modalités d'intégration à l'équipe de consultants DCOL

Le présent appel d'offres donnera lieu à un accord notifié ouvrant à des marchés subséquents. A l'issue du processus de sélection, un ou plusieurs attributaires seront désignés par Cités Unies France et notifiés formellement à travers un courrier de confirmation de leur intégration à l'équipe d'experts DCOL.

L'intégration à l'équipe de consultants sera effective à réception du courrier de notification et valide pour un an (représentant un à deux cycles d'appel DCOL). Elle sera reconductible en cas de volonté de poursuite exprimée par e-mail par le consultant et avisée par e-mail par Cités Unies France avant la date anniversaire de la lettre de notification.

Une fois intégrés, les attributaires seront consultés sur les marchés subséquents, à savoir les demandes précises des collectivités soumissionnaires à l'appel DCOL présélectionnées par CUF. Les attributaires pourront se prépositionner sur une ou plusieurs demandes de collectivités (sans obligation ni pénalité en l'absence de positionnement) en fonction de velléités justifiées d'accompagnement, de la correspondance des demandes avec l'expertise proposée, des réalités géographiques (pour le cas des Outre-mer notamment) et des disponibilités. Les demandes complètes des collectivités seront transmises en conséquence aux attributaires intéressés, qui disposeront d'un mois calendaire pour adresser à CUF une réponse technique et financière par demande. L'attribution finale de la prestation d'appui sera décidée par Cités Unies France, avec le concours de la collectivité concernée.

Cités Unies France ne s'engage pas sur un nombre de contrat ou un montant minimal alloué pour chacun des attributaires.

Cités Unies France se réserve le droit d'initier un renouvellement partiel ou complet de l'équipe de consultants si les critères de renforcement qualitatifs et quantitatifs des collectivités ne sont pas satisfaits, et si les expertises nécessaires à l'atteinte des objectifs du dispositif DCOL évoluent. Les membres de l'équipe de consultants en seront informés à l'avance, et invités le cas échéant à se positionner sur un cahier des charges modifié.

En cas d'insatisfaction avérée de la qualité de l'appui dans le cadre d'une prestation DCOL, Cités Unies France se réserve le droit d'exclure le membre de l'équipe de consultants à travers un e-mail de notification.

Durant toute la durée de l'accompagnement, Cités Unies France assurera toute la gestion administrative

et financière des prestations.

Les membres de l'équipe de consultants pourront à tout moment être sollicités dans le cadre du suivi-évaluation du dispositif assuré par Cités Unies France, et seront invités en continu à faire part de leurs remarques dans le but d'améliorer et fluidifier le fonctionnement du dispositif.

Calendrier prévisionnel du dispositif

DCOL 10 :

- 27 Mai 2024 : lancement du 10^{ème} appel du DCOL
- 03 Juillet 2024 : date limite du dépôt des demandes des collectivités pour le DCOL 10
- 15 Juillet 2024 : Envoi aux consultants des demandes des collectivités retenues
- 23 Août 2024 : Date limite d'envoi des offres techniques d'accompagnement
- Début Septembre 2024 : Octroi des missions et contractualisation
- Mi-septembre 2024 : Démarrage des prestations
- Mi-mars 2025 : Date limite de clôture des prestations

DCOL 11 : lancement envisagé en Janvier 2025

DCOL 12 : lancement possible en Mai 2025 (en fonction des réponses aux précédents appels)

Organismes éligibles à l'appel d'offres

Tous types d'organismes : associations, groupements, bureaux d'étude, cabinets de conseil, microentreprises, etc.

Calendrier de l'appel d'offres

- Lancement de l'appel d'offres : 06/05/2024
- Remise des propositions : jusqu'au 09/06/2024
- Entretiens potentiels : à partir du 17/06/2024
- Notification des consultants retenus : 08/07/2024

Liste des annexes

- Projet stratégique 2023 – 2027 de Cités Unies France
- Appel à soumission DCOL 10 – guide de fonctionnement
- Formulaire de demande volet stratégie
- Formulaire de demande volet projet
- Formulaire de demande volet climat

Pour toute information additionnelle, écrire à l'adresse suivante : d.giudicelli@cites-unies-france.org